

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE WOTTON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le **1er** jour du mois d'**avril** de l'an **2019**, à **19h30**, à la **salle du conseil** située au **396, Monseigneur-L'Heureux**, à **Wotton**, à laquelle sont présents :

Présences : M. Jocelyn Dion, maire
M. Ghislain Drouin, conseiller
M. Donald Grimard, conseiller
M. Fernand Bourget, conseiller
M. Yvan Dallaire, conseiller
Mme Lise Champoux, conseillère
M. Richard Dubé, conseiller

Absence :

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 19h30 et souhaite la bienvenue. Mme Julie Brousseau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2019-04-063

***Il est proposé par Lise Champoux
Appuyé par Donald Grimard
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)***

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière soit adopté en laissant le point 12 « Informations générales et correspondance diverse » ouvert.

1. Ouverture de la séance

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal du 4 mars 2019
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 mars 2019

2 Période de questions

3 Administration générale et financement

- 3.1 Adoption des comptes à payer du 23 février au 22 mars 2019
- 3.2 Dépôt MMQ – Offre de couverture contre les cyberattaques
- 3.3 MMQ – Augmentation de la couverture pour le contenu de la bibliothèque
- 3.4 Offre pour aménagement paysager 2019
- 3.5 Remise de la cour municipale novembre et décembre 2018
- 3.6 Colloque CSST Estrie 8 mai Sherbrooke – Autorisation à la directrice générale et secrétaire-trésorière

4 Législation

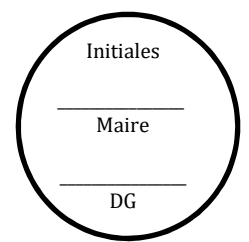
- 4.1 Avis de motion et projet de règlement no207-19 Règlement de régie interne
- 4.2 Avis de motion et projet de règlement no208-19 Règlement sur l'épandage
- 4.3 Avis de motion et projet de règlement no209-19 Règlement abrogeant le règlement sur le prix des bacs
- 4.4 Avis de motion et projet de règlement no211-19 Règlement de politique de location de salles

5 Sécurité publique

- 5.1 Dépôt des rapports incendie
- 5.2 Adoption de l'an 7 du Schéma de couverture de risques incendie
- 5.3 Adjudication – Achat du camion-citerne

6 Transport – Voirie

- 6.1 Calendrier des travaux de voirie (en cours)



- 6.2 Norme pour les panneaux d'arrêt lumineux
- 6.3 Offre pour débroussaillage

7 Hygiène du milieu et Environnement

8 Aménagement, urbanisme et développement

- 8.1 Rapport comparatif des permis et certificats émis
- 8.2 Demande de modification du *Règlement de zonage* pour la location à court terme
- 8.3 Clause résolutoire – Vente de terrains rue Monseigneur-O'Bready

9 Loisirs et culture

- 9.1 Adhésion CSLE 2019

10 Affaires nouvelles et suivis

- 10.1 Offre de montage vidéo pour la Municipalité
- 10.2 Réduction des coûts – Utilisation de l'eau, réduction de l'éclairage dans les salles, etc.

11 Informations générales et correspondance diverse

- 11.1 Croix de chemin – Autorisation pour rénover la croix
- 11.2 Invitation au Vin et fromage des Chevaliers de Saint-Georges-de-Windsor

12 Rapport des comités et événements à venir

13 Période de questions

14 Levée de la séance

ADOPTÉE

1.2 Adoption du procès-verbal du 1er avril 2019

Résolution 2019-04-064

Il est proposé par Fernand Bourget

Appuyé par Yvan Dallaire

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

2 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

Cette période de questions est d'une durée maximale de trente (30) minutes.

NOMS	SUJETS
M. Jacques Jolin	Discute de l'efficacité des employés de voirie

3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

3.1 Adoption des comptes à payer du 23 mars au 25 avril 2019

Résolution 2019-04-065

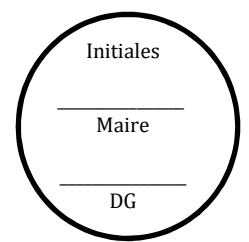
Il est proposé par Ghislain Drouin

Appuyé par Richard Dubé

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à payer les comptes inscrits entre le 23 février et le 22 mars 2019, selon la liste remise aux membres du conseil, pour un montant de **272 865\$**.

ADOPTÉE



3.2 Dépôt MMQ – Offre de couverture contre les cyberattaques

Résolution 2019-04-066

Il est proposé par Fernand Bourget

Appuyé par Donald Grimard

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'ajout immédiat, auprès des assureurs, de la couverture contre les cyberattaques pour une prime additionnelle de 500\$.

ADOPTÉE

3.3 MMQ – Augmentation de la couverture pour le contenu de la bibliothèque

Résolution 2019-04-067

CONSIDÉRANT QUE le contenu de la bibliothèque municipale, livres et ameublement, est présentement assuré pour un montant de 123 000\$;

CONSIDÉRANT QU'un peu plus de la moitié des volumes de la bibliothèque sont un prêt du Réseau Biblio et que leur valeur s'élève à 92 743,68\$;

Il est proposé par Lise Champoux

Appuyé par Ghislain Drouin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'augmentation de la valeur de couverture du contenu de la bibliothèque pour un montant passant de 123 000\$ à 200 000\$ afin de couvrir la valeur des livres et de l'ameublement appartenant à la municipalité ainsi que des volumes prêtés par le Réseau Biblio, et ce, immédiatement.

ADOPTÉE

3.4 Offre pour aménagement paysager 2019

Résolution 2019-04-068

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de Gestion 2000 enr., au montant de 2500\$ plus les taxes applicables pour l'entretien, le contrôle des mauvaises herbes, le désherbage, le suivi des plantes et l'engrais au besoin :

- Salle Ti-Maurice-Landry
- Centre communautaire
- Bureau municipal
- Caserne
- L'entrée du parc industriel
- Les 3 entrées « Bienvenue à Wotton »

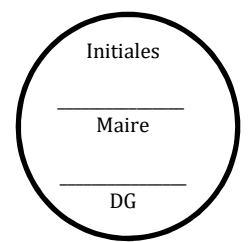
Il est proposé par Yvan Dallaire

Appuyé par Richard Dubé

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil accepte la proposition de Gestion 2000 enr. pour l'entretien des aménagements paysagers de la Municipalité pour l'été 2019.

ADOPTÉE



3.5 Remise de cour municipale - Novembre et décembre 2018

M. Dion donne les informations concernant le montant reçu pour la fin de l'année 2018, soit 431\$.

3.6 Colloque CSST Estrie 8 mai Sherbrooke – Autorisation à la directrice générale et secrétaire-trésorière

Résolution 2019-04-069

CONSIDÉRANT QU'UN colloque de la CSST est offert à Sherbrooke le 8 mai prochain à un coût de 60\$ plus taxes incluant un repas ;

Il est proposé par Donald Grimard

Appuyé par Yvan Dallaire

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à assister au colloque de la CSST le 8 mai prochain à Sherbrooke et que l'administration en défraye les coûts d'inscription.

ADOPTÉE

4 LÉGISLATION

4.1 Avis de motion et projet de règlement no 207-19 - Règlement de régie interne

Résolution 2019-04-070

AVIS DE MOTION est par la présente donné par **Fernand Bourget** qu'à une séance subséquente le règlement concernant la régie interne sera adopté.

Le projet de règlement no207-19 a été remis aux membres du conseil dans les délais prescrits. Une copie a été déposée à l'entrée de la salle du conseil où se tient la présente réunion et sera disponible aux bureaux municipaux pour consultation.

ADOPTÉ

4.2 Avis de motion et projet de règlement no208-19 – Règlement sur l'épandage

Résolution 2019-04-071

AVIS DE MOTION est par la présente donné par **Richard Dubé** qu'à une séance subséquente le règlement no208-19 concernant l'épandage sera présenté.

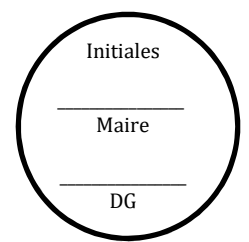
Le projet de règlement no208-19 a été remis aux membres du conseil dans les délais prescrits. Une copie a été déposée à l'entrée de la salle du conseil où se tient la présente réunion et sera disponible aux bureaux municipaux pour consultation.

ADOPTÉ

4.3 Avis de motion et projet de règlement no 209-19- Règlement abrogeant le règlement sur le prix des bacs

Résolution 2019-04-072

AVIS DE MOTION est par la présente donné par **Yvan Dallaire** qu'à une séance subséquente le règlement no 209-19 abrogeant le *Règlement sur le prix des bacs* sera adopté. Le prix des bacs sera inclus dans le règlement annuel de taxation municipale.



Le projet de règlement no209-19 a été remis aux membres du conseil dans les délais prescrits. Une copie a été déposée à l'entrée de la salle du conseil où se tient la présente réunion et sera disponible aux bureaux municipaux pour consultation.

ADOPTÉ

4.4 205-18 - Avis de motion et projet – Règlement de politique de location de salles

Résolution 2019-04-073

AVIS DE MOTION est par la présente donné par **Yvan Dallaire** qu'à une séance subséquente le *règlement no209-19 Politique de location des salles* sera présenté.

Le projet de règlement no209-19 a été remis aux membres du conseil dans les délais prescrits. Une copie a été déposée à l'entrée de la salle du conseil où se tient la présente réunion et sera disponible aux bureaux municipaux pour consultation.

ADOPTÉ

5 SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Dépôt des rapports incendie

Les rapports incendie de février sont déposés par M. Donald Grimard.

5.2 Adoption de l'an 7 du Schéma de couverture de risques incendie

Résolution 2019-04-074

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités doivent déposer annuellement un rapport sur la mise en œuvre du schéma de couverture de risques de la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT QUE le résultat du rapport de l'année 2018 et la suite des travaux à réaliser pour 2019 ont été déposés au conseil en séance de travail ;

Il est proposé par Yvan Dallaire

Appuyé par Donald Grimard

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil adopte le tableau du rapport de l'an 7 (2018) du plan de schéma de couverture de risques de la MRC des Sources et l'achemine au coordonnateur en sécurité publique.

ADOPTÉE

5.3 Adjudication – Achat du camion-citerne

Résolution 2019-04-075

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a publié un avis d'appel d'offres sur le site SE@O pour l'achat d'un camion-citerne de 2500 G.I. ;

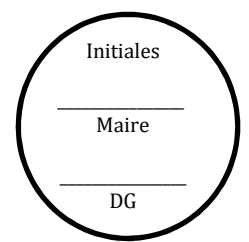
CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue dans les temps :

- Carl Thibault Véhicules d'urgence 328 429.00\$ + taxes

Il est proposé par Ghislain Drouin

Appuyé par Yvan Dallaire

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)



QUE le conseil octroie le contrat de fabrication d'un camion-citerne 2500 G.I. à Carl Thibault Véhicules d'urgence pour la somme de 328 429\$ plus les taxes soit 377 611.24\$ taxes incluses.

QUE cet achat soit financé comme suit :

- Un règlement d'emprunt de 145 000\$;
- Le montant résiduel du paiement, taxes nettes, à même le surplus non affecté.

ADOPTÉE

6 TRANSPORT - VOIRIE

6.1 Calendrier des travaux de voirie (encours)

M. Dion fait la lecture du projet de calendrier des travaux de voirie pour l'été 2019. Une liste de travaux, répartis sur les mois d'avril à octobre, qui permettra aux membres du conseil de suivre le processus des travaux et aux citoyens d'être informés sur les travaux en cours.

6.2 Norme pour les panneaux d'arrêt lumineux

M. Dion explique que le ministère des Transports du Québec autorise l'installation de panneaux d'arrêt lumineux à certaines conditions très spécifiques. Le coin de la route 255 et de la rue Gosselin ne répond pas aux critères, ce qui ne permet pas l'installation de ce genre d'équipement.

6.3 Offre pour fauchage et débroussaillage

Résolution 2019-04-076

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre pour le fauchage et le débroussaillage de Les débroussaillieurs GSL inc ;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue dans les temps :

- Les débroussaillieurs GLS inc. Faucheuse-débroussailleuse 6' 120\$/hre
Faucheuse-débroussailleuse 5' 110\$/hre
Faucheuse rotative 28\$/km double 1x
30\$/km double 2x
80\$/hre

Il est proposé par Ghislain Drouin

Appuyé par Yvan Dallaire

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

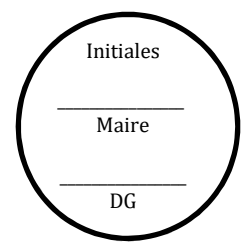
QUE le conseil octroie le contrat de fauchage et de débroussaillage à Les débroussaillieurs GLS inc.

QUE le chef de voirie choisisse le forfait qui correspondra le mieux à nos divers besoins.

QUE le chef de voirie spécifie que le fauchage prévu à l'automne dernier, n'ayant pas été réalisé dû à la neige précoce, soit finalisé le plus tôt possible au printemps 2019.

ADOPTÉE

7 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT



8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Rapport comparatif des permis et certificats émis

Un rapport des permis et certificats émis est déposé, représentant 0 permis pour une valeur totale des travaux de 0\$ pour mars 2019.

8.2 Demande de modification du Règlement de zonage pour la location à court terme

M. Dion explique que la Municipalité a reçu des demandes pour autoriser la location à court terme sur le territoire et que nous sommes à analyser la demande et vérifier si l'autorisation pourrait être permise.

8.3 Clause résolutoire – Vente de terrains rue Monseigneur-O'Bready

Résolution 2019-04-077

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mis en vente 6 terrains constructibles, en zone résidentielle, sur la rue Monseigneur-O'Bready ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, pour créer un droit réel, d'inscrire aux contrats d'achat le texte suivant :

« La présente vente est sujette aux conditions et restrictions ci-après mentionnées, sans lesquelles elle n'aurait pas été consentie, que l'acquéreur s'engage à respecter intégralement et s'engage également à faire assumer ces conditions et restrictions par ses ayants droit et par tout propriétaire futur de l'immeuble décrit aux présentes. En conséquence, les clauses et conditions ci-après mentionnées devront faire partie de tout acte d'aliénation.

L'Acheteur s'engage à réaliser entièrement la construction d'un bâtiment principal résidentiel sur le lot ci-dessus vendu, dans les vingt-quatre (24) mois suivant la signature de la présente vente.

Si l'Acheteur ou tout acheteur subséquent fait défaut de construire sur l'immeuble un bâtiment principal résidentiel conforme à la réglementation municipale en vigueur et aux conditions stipulées à l'avant-contrat et aux présentes dans les délais impartis, et ne remédie pas à son défaut dans les délais du préavis requis par la loi, le Vendeur pourra demander, sans préjudice à ses autres recours, la résolution de la présente vente. Le Vendeur reprendra alors l'immeuble et les autres biens vendus, s'il y a, avec l'effet rétroactif prévu par le Code civil du Québec à la date d'inscription du présent acte, sans être tenu à la restitution de plus de cinquante pour cent (50%) des sommes reçues jusqu'alors, ni être tenu de compenser pour les réparations, améliorations et constructions faites à l'immeuble par qui que ce soit, ces réparations, améliorations et constructions restant acquises au Vendeur à titre de dommages-intérêts liquidés pour les inconvénients que lui cause la résolution de la présente vente. Tous les frais et honoraires inhérents à cette résolution seront à la charge de l'Acheteur.»

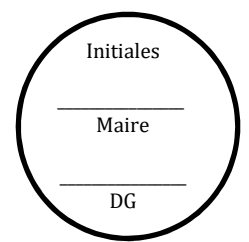
Il est proposé par Yvan Dallaire

Appuyé par Fernand Bourget

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil approuve le texte de clause résolutoire.

QUE le conseil demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'envoyer copie de cette clause au courtier immobilier pour qu'elle soit inscrite dans les documents de vente.



QUE le conseil décide qu'aucun contrat notarié ne sera signé sans que le texte de cette clause résolutoire n'y soit inscrit.

ADOPTÉE

9 LOISIRS ET CULTURE

9.1 Adhésion CSLE 2019

Résolution 2019-04-078

Il est proposé par Donald Grimard

Appuyé par Lise Champoux

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à inscrire la Municipalité au Conseil Sport et Loisir de l'Estrie pour l'année 2019.

QUE les 2 représentants pour la Municipalité soient : Mme Lise Champoux et M. Donald Grimard.

ADOPTÉE

10 AFFAIRES NOUVELLES ET SUIVIS

10.1 Offre de montage vidéo pour la Municipalité

M. Dion explique qu'une offre de création de montage vidéo a été reçue et que malgré l'intérêt de cette démarche, les conseillers ont préféré patienter un peu, attendre de voir si certaines étapes rapides de la planification stratégique ne pourraient se faire d'ici peu et peut-être ensuite aller de l'avant avec une vidéo du territoire de Wotton.

10.2 Réduction des coûts - Utilisation de l'eau, réduction de l'éclairage des salles etc.

M. Dion explique que la Municipalité se penchera dans les prochains mois, sur des façons d'économiser et de donner l'exemple afin de réduire les coûts, mais aussi l'empreinte de la Municipalité. Il est question de contrôle de l'éclairage, de changer des toilettes pour des modèles avec un réservoir plus petit, etc.

11 INFORMATIONS GÉNÉRALES ET CORRESPONDANCES DIVERSES

11.1 Croix de chemin - Autorisation pour rénover la croix

Résolution 2019-04-079

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède une croix de chemin sur la route 255 ;

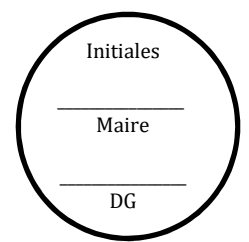
CONSIDÉRANT QUE les Chevaliers de Colomb en prennent soin depuis longtemps ;

CONSIDÉRANT QU'un entretien majeur est de mise ;

CONSIDÉRANT QUE les Chevaliers de Colomb offrent à la Municipalité de se charger des travaux et qu'un partage des coûts pourra être décidé une fois que les soumissions auront été reçues ;

Il est proposé par Fernand Bourget

Appuyé par Ghislain Drouin



Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la Municipalité autorise les Chevaliers de Colomb à faire faire des soumissions pour connaître le montant à prévoir pour rénover la croix de chemin sur la route 255.

QUE la Municipalité prenne la décision du partage des coûts dans une prochaine résolution, une fois que les coûts seront connus.

ADOPTÉE

11.2 Invitation au Vin et fromage des Chevaliers de Colomb de Saint-Georges-de-Windsor

M. Ghislain Drouin se propose pour représenter la Municipalité puisqu'il y participera en son nom personnel.

12 RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS

Les membres du conseil donnent rapport pour leurs comités respectifs.

13 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions à tour de rôle. Cette période de questions est d'une durée maximale de trente (30) minutes.

NOMS	SUJETS
M. Jacques Jolin	Discute de l'impossibilité d'ajouter un arrêt lumineux
Mme Johanne Drouin	S'informe à savoir si des travaux sont prévus sur la rue Gosselin
M. Jacques Lavoie	Indique qu'il aurait été bien d'informer les citoyens des 4 axes qui seront discutés lors de la consultation publique de la planification stratégique 2019
M. Jacques Jolin	Fait un suivi par rapport à la propriété au coin des rues Saint-Jean et Gosselin
Mme Lucie Roy	S'informe de la date de disponibilité des documents d'inscription pour le camp de jour de Wotton
M. Jacques Jolin	Remercie Mme Champoux et tous ceux qui ont donné de leur temps pour le Festival du rire ainsi que le maire pour sa présence.

14 LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 2019-04-080

Il est proposé par Richard Dubé

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la séance soit levée à 20h10.

ADOPTÉE

M. Jocelyn Dion
Maire

Mme Julie Brousseau,
Directrice générale et secrétaire-trésorière